

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Montabuzard
Ingré (Loiret)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0451068S_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Collège Montabuzard Ingré (Loiret)

Note de Première Phase (NPP)



N°0451068S_RNPP

	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	L. FARCY	Chargée d'affaires sites et sols pollués
Vérificateur	K. MANSEUR	Chef de Projets sites et sols pollués
Approbateur	N. PLANEL	Chef de groupe HSE

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège Montabuzard (ETS n° 0451068S) est situé au n°6 de l'Avenue de la Coudraye à Ingré, en bordure sud-est de la ville, dans un quartier résidentiel. Il est situé à 100 m au nord d'un étang artificiel, à 950 m au sud-ouest de la route nationale N157 et à 1 km à l'ouest de l'autoroute A19. Ce collège accueille 730 élèves âgés de 11 à 15 ans.

L'établissement, propriété du Conseil Général du Loiret, s'étend sur une surface d'environ 27 000 m² et comprend :

- un bâtiment principal de plain-pied avec un vide sanitaire partiel, accueillant les salles de classe, les bureaux administratifs, les cuisines, le réfectoire et le logement du gardien,
- trois annexes de plain-pied sans vide sanitaire accueillant les vestiaires de sport, le pôle technologique et la salle polyvalente,
- trois logements de fonction (maisons individuelles situées au nord-est du bâtiment principal),
- des espaces extérieurs constitués de :
 - o une cour de récréation recouverte d'enrobé présentant quelques fissures,
 - o un parking pour véhicules légers,
 - o terrains de sport,
 - o un jardin pédagogique,
 - o zones enherbées accessibles aux élèves ;
 - o zones enherbées accessibles aux enfants des logements de fonction.

Au total sont présents 730 enfants, 100 personnels scolaires et quatre logements de fonction.

Aucun indice de pollution n'a été constaté lors de la visite, notamment au droit du jardin pédagogique. L'état général des bâtiments est plutôt bon.

Résultats des études historiques et documentaires

Ce collège a été construit au droit d'un site recensé dans BASIAS (n°CEN4501430), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que le site BASIAS n°CEN4501430, dont les activités (1904 à 1980 environ) étaient la fabrication de produits chimiques (prussiate jaune de potassium et bleu de prusse), était superposé à une partie de l'établissement (zone sud-ouest).

Aucun autre site BASIAS n'a été recensé à moins de 100 m du collège.

Le collège Montabuzard, construit en 1988, a subi des restructurations jusqu'en 2009.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte hydrogéologique a permis de mettre en évidence la présence au droit du collège d'une nappe d'eaux souterraines profonde (environ 18 mètres). Les écoulements s'orientent globalement du nord/nord-ouest vers le sud/sud-est.

Aucun pompage susceptible d'influencer la nature des écoulements souterrains n'a été recensé à proximité du collège.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège avec logements de fonction, trois scénarii d'exposition sont à considérer.

Ces trois scénarii d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition du site BASIAS n°CEN4501430 ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de celui-ci sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège et des logements de fonction via un transfert de composés volatils dans les sols ;

- l'ingestion de sols par les enfants des logements de fonction :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels a été retenu au niveau des logements de fonction étant donné la présence d'espaces verts accessibles aux enfants en bas-âges résidant potentiellement dans les logements de fonction. Ce scénario sera par conséquent retenu.

- l'ingestion d'eau potable par les élèves du collège et les enfants résidant dans les logements de fonction :

Les réseaux d'eau potable traversant l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de composés au travers des canalisations est retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, des sols superficiels et de l'eau du réseau d'eau potable de l'établissement, nous proposons que le collège Montabuzard (n° 0451068S) fasse

l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air du vide sanitaire du bâtiment principal (4 prélèvements), l'air sous dalle du pôle technologie (1 prélèvement) et l'air du sol au plus près des lieux de vie du bâtiment principal (4 prélèvements), les sols accessibles aux résidents des logements de fonction (6 prélèvements) et l'eau du robinet alimentant le collège (1 prélèvement dans le réfectoire) et les 4 logements de fonction (1 prélèvement par logement de fonction).

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».